



  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MONT SAINT-MICHEL  
NORMANDIE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
AVRANCHES – MONT-SAINT-MICHEL**

**RÈGLEMENT GRAPHIQUE**

**- ATLAS - 1 / 10 000 ème**

Planche n°9  
**PIÈCE N°13 (09)**

PLUI approuvé le 27 février 2020  
 Dernière actualisation : Modification simplifiée n°1 du



- Zones urbaines :**
- U - Zone urbaine à dominante d'habitat
  - U1 - Zone urbaine dédiée au Mont Saint-Michel
  - U2 - Zone urbaine à dominante d'équipement
  - U3 - Zone urbaine à dominante touristique
  - U4 - Zone urbaine à dominante d'activités économiques
- Zones à urbaniser :**
- ZA1 - Zone à urbaniser à dominante habitant à court ou moyen terme
  - ZA2 - Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques à court ou moyen terme
  - ZA3 - Zone à urbaniser à dominante habitant à moyen ou long terme
  - ZA4 - Zone à urbaniser à dominante touristique à moyen ou long terme
  - ZA5 - Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques à moyen ou long terme
- Zones agricoles :**
- A - Zone agricole
  - At - Zone agricole à dominante d'équipement
  - At - Zone agricole à dominante tourisme
  - At - Zone agricole dédiée à un complexe aquin
  - At - Zone agricole à dominante d'activités économiques
- Zones naturelles :**
- N - Zone naturelle
  - N1 - Zone naturelle dédiée aux berges de pré salée
  - N2 - Zone naturelle à dominante de bords
  - N3 - Zone naturelle dédiée à un centre d'investissement
  - N4 - Zone naturelle à dominante touristique
  - N5 - Zone naturelle à dominante touristique au sein d'espaces naturels remarquables
  - N6 - Zone naturelle dédiée aux espaces naturels remarquables terrestres
  - N7 - Zone naturelle dédiée aux espaces naturels remarquables en mer
  - N8 - Zone naturelle à dominante touristique
  - N9 - Zone naturelle à dominante d'équipement
  - N10 - Zone naturelle à dominante d'activités économiques
- Éléments à protéger :**
- Espece bief classé - L. 113-1 du CU
  - Bâtiment à préserver - L. 151-23 du CU
  - Cours d'eau - L. 151-23 du CU
  - Zone Natura 2000 - L. 151-23 du CU
- Autres dispositions :**
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination - L. 151-11 du CU
  - Patrimoine naturel à préserver (autres) - L. 151-19 du CU
  - Patrimoine bâti à préserver - L. 151-19 du CU
  - Cantons (prédispositions aux risques naturels) - DREAL Normandie
  - Linéaire commercial à protéger - L. 151 - 15 du CU
  - Bâtiment et secteur d'intérêt patrimonial à protéger - L. 151-19 du CU
  - Emplacement réservé - L. 151-41 du CU
  - Secteur de risque technologique existant - R. 151-31 du CU
  - Secteur concerné par une GAP sectorielle - L. 151-6 du CU
  - Secteur de carrière (périmètre d'exploitation autorisée) - R. 151-34 du CU
  - Autres informations
  - Construction éolienne, PC, CU, non-caractérisé
  - Projet routier RD 973 - Avranches / Granville

Tableau des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface en m²	Justification	N°	Désignation	Surface en m²	Justification
001	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	001	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
002	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	002	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
003	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	003	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
004	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	004	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
005	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	005	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
006	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	006	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
007	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	007	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
008	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	008	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
009	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	009	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
010	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	010	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
011	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	011	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
012	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	012	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
013	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	013	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
014	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	014	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
015	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	015	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
016	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	016	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
017	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	017	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
018	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	018	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
019	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	019	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
020	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	020	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
021	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	021	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
022	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	022	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
023	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	023	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
024	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	024	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
025	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	025	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
026	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	026	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
027	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	027	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
028	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	028	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
029	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	029	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
030	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	030	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
031	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	031	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
032	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	032	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
033	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	033	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
034	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	034	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
035	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	035	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
036	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	036	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
037	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	037	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
038	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	038	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
039	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	039	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
040	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	040	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
041	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	041	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
042	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	042	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
043	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	043	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
044	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	044	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
045	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	045	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
046	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	046	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
047	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	047	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
048	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	048	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
049	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	049	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
050	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	050	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
051	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	051	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
052	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	052	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
053	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	053	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
054	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	054	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
055	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	055	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
056	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	056	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
057	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	057	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
058	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	058	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
059	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	059	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
060	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	060	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
061	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	061	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
062	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	062	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
063	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	063	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
064	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	064	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
065	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	065	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
066	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	066	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
067	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	067	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
068	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	068	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
069	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	069	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
070	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	070	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
071	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	071	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
072	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	072	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
073	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	073	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
074	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	074	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
075	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	075	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
076	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	076	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
077	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	077	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
078	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	078	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
079	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	079	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
080	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	080	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
081	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	081	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
082	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	082	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
083	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	083	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
084	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	084	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
085	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	085	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
086	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	086	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
087	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	087	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
088	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	088	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
089	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	089	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
090	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	090	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
091	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	091	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
092	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	092	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
093	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	093	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
094	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	094	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
095	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	095	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
096	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	096	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
097	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	097	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
098	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	098	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
099	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	099	Emplacement réservé	1000	Projet de construction
100	Emplacement réservé	1000	Projet de construction	100	Emplacement réservé	1000	Projet de construction

Les emplacements réservés n° 3, 6, 30, 35, 38, 40, 46, 63, 65, 69, 70, 72, 73, 82, 83, 84, 85, 89, 95 et 96 ont été supprimés.

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage.